

Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social

La banque ci-après :

CCM HAGUENAU ST ARBOGAST 4 ROUTE DE SOUFFLENHEIM BP 182 67506 HAGUENAU CEDEX déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 200,00 €.

Monsieur Valentin LUCCIONI, gérant de la société SARL 2VL EN FORMATION, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 14 RUE WIMPELING 67000 STRASBOURG, déclare sous sa seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

1er associé	Monsieur Valentin LUCCIONI - 14 RUE WIMPELING -- 67000 STRASBOURG
Nombre de parts	50
Montant versé	600 €
2e associé	Monsieur Victor LUCCIONI - 12 RUE DES VERGERS - 67670 MOMMENHEIM
Nombre de parts	50
Montant versé	600 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial n° 10278 01810 00020904401 88 jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 24 octobre 2023

Le déposant
("lu et approuvé" + signature)

THIERRY LAVERGNE
DIRECTEUR
01810@creditmutuel.fr

JST06

Lu et approuvé


